

Éts Fr. Colruyt S.A.

Société anonyme Edingensesteenweg 196 – 1500 Hal Numéro d'entreprise : 0400.378.485

Décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2018

Étant donné qu'au moins la moitié du capital était présente ou représentée, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 octobre 2018 a pu voter valablement les points à l'ordre du jour.

Le quorum de majorité des votes requis au niveau légal a été atteint pour l'ensemble des points à l'ordre du jour. Les points suivants ont donc été approuvés :

- I. Augmentation du capital social réservée aux membres du personnel de Colruyt Group par l'émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions à un prix d'émission de 42,80 EUR. La période de souscription s'étend du 15/10/2018 au 15/11/2018.
 - Suppression du droit de préférence des actionnaires en faveur des membres du personnel.
 - Autorisation au Conseil d'administration d'exécuter les opérations susmentionnées relatives à cette augmentation de capital.
- II. Renouvellement de diverses autorisations :
 - Capital autorisé (article 6 des statuts) :
 - Hausse du montant permettant au Conseil d'administration d'augmenter le capital social à trois-cent-quinze millions d'euros (315.000.000 EUR).
 - Renouvellement pour une période de trois ans du droit du Conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.
 - Renouvellement pour une période de trois ans de l'autorisation du Conseil d'administration d'accroître le capital souscrit en application de l'article 6 des statuts, aux conditions de l'article 607, 2^e alinéa du Code des sociétés - dès le moment où la société s'est vu notifier par la FSMA qu'une offre publique d'acquisition sur les titres de la société a été portée à sa connaissance.
- III. Modification des statuts article 6 : capital autorisé : remplacement du premier paragraphe.
- IV. Décision de tenir le registre des actionnaires de la société pour les actions nominatives sous forme électronique de préférence.
- V. Autorisation au Conseil d'administration d'exécuter les décisions de cette Assemblée générale extraordinaire et de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Le résultat du vote est exposé ci-après.





Etn. Fr. Colruyt N.V. Buitengewone Algemene Vergadering van 10 oktober 2018

Overzicht stemming

Tableau du résultat des votes

Geen stemming voor volgende agendapunten :

Pas de votes pour

Agendapunt I.1 Agendapunt I.2

	VOOR	TEGEN	ONTHOUDING	TOTAAL
	pour	contre	abstentions	Total
AGENDAPUNT I.3 Uitgifte van 1 mio nieuwe aandelen	107.975.685	322.706	21.147	108.319.538
- Emission de 1 mio nouvelles actions nominatives				
AGENDAPUNT I.4 Bepaling van de uitgifteprijs	108.063.891	234.500	21.147	108.319.538
- Fixation du prix d'émission				
AGENDAPUNT I.5 Opheffing van het voorkeurrecht	108.093.080	205.311	21.147	108.319.538
- Suppression du droit de préférence				
AGENDAPUNT I.6 Verhoging maatschappelijk kapitaal	108.254.336	44.055	21.147	108.319.538
- Augmentation du capital social				
AGENDAPUNT I.7 Inschrijvingsperiode 15/10/18 - 15/11/18	108.254.336	44.055	21.147	108.319.538
- Période de souscription 15/10/2018 - 15/11/2018				
AGENDAPUNT I.8 Machtiging aan de Raad van Bestuur	108.264.080	34.311	21.147	108.319.538
- Mandat au Conseil d'Administration				
AGENDAPUNT II.a Toegestaan kapitaal : bijzonder verslag	108.278.305	0	41.233	108.319.538
- Capital autorisé : Rapport spécial				
AGENDAPUNT II.b Toegestaan kapitaal : verhoging toegestaan kapitaal	91.398.838	16.899.553	21.147	108.319.538
- Capital autorisé : augmentation capital autorisé				
AGENDAPUNT II.c Toegestaan kapitaal : hernieuwing termijn 3 jaar	91.397.242	16.901.149	21.147	108.319.538
 Capital autorisé : Renouvellement pour une période de trois ans 				
AGENDAPUNT II.d Toegestaan kapitaal : vernieuwing machtiging aan de RvB	94.834.510	13.463.881	21.147	108.319.538
 Capital autorisé : Renouvellement l'autorisation accordée au Conseil d'Administration 				
AGENDAPUNT III Statutenwijziging : artikel 6 §1 toegestaan kapitaal	91.016.624	17.281.767	21.147	108.319.538
- Modification des statuts : article 6 §1 capital autorisé				
AGENDAPUNT IV Goedkeuring gebruik elektronisch aandeelhoudersregister	108.291.425	6.966	21.147	108.319.538
 Approbation relative à l'utilisation du registre électronique des actionnaires 				
AGENDAPUNT V Uitvoering beslissingen BAV door RvB van de Vennootschap	108.291.425	6.966	21.147	108.319.538
 Autorisation au Conseil d'Administration de la société 				

Personnes de contact

Si vous avez des questions concernant ce communiqué de presse ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, vous pouvez envoyer un e-mail à investor@colruytgroup.com ou contacter directement Marc Hofman (CFO) ou Kris Castelein (secrétaire du Conseil d'administration) par téléphone au +32 (0)2 363 55 45.

À propos de Colruyt Group

Colruyt Group est actif dans la distribution de denrées alimentaires et de produits non alimentaires en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg, avec environ 550 magasins en gestion propre et plus de 580 magasins affiliés. En Belgique, il s'agit des magasins Colruyt, OKay, Bio-Planet, Cru, Dreamland, Dreambaby et des magasins affiliés Spar et Spar Compact. En France, le groupe compte, outre des magasins Colruyt, également des magasins affiliés Coccinelle, Coccimarket et Panier Sympa. Le groupe est aussi actif dans l'activité de foodservice (livraison de denrées alimentaires aux hôpitaux, cuisines d'entreprise et entreprises du secteur horeca) en Belgique (Solucious). Les autres activités englobent la distribution de carburants en Belgique (DATS 24), les solutions d'impression et de gestion de documents (Symeta) et la production d'énergie verte. Le groupe emploie plus de 29.300 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 9,0 milliards en 2017/18. Colruyt est coté à la bourse d'Euronext Bruxelles (COLR) sous le code ISIN BE0974256852.

